

Genre du véhicule Remorque de travail	Marque COMEDIL	Type G 23	Fiche d'homologation n° CH 9170 01
---	--------------------------	---------------------	--

MOYENS D'IDENTIFICATION "G 23" devant le numéro de châssis et s. plaquette du constructeur à l'avant, à gauche, sur caisson de lest

Numéro du châssis frappé à l'avant, à droite en haut sur traverse et s. plaquette constructeur

Signe d'identification du moteur frappé

Constructeur **COMEDIL S N C, BELLUNO (I)** Importateur **E. HUGGLER S.A., SUHR/AG**

<p>CHASSIS Nombre d'essieux 2 sans suspension Nombre de roues : 4</p> <p>Direction par axes de fusées Assistance -</p> <p>Frein de service A air comprimé, 2 conduites, indirect, exp.int.</p> <p>Frein auxiliaire (Méc. exp.int. manivelle (s. roues arrière</p> <p>Frein stationn. câble, s. roues arrière</p> <p>Transmission - Nombre vit. -</p> <p>Blocage differ. - anneau Crochet rem. 45 Ø Vitesse max. 25 * km/h</p>	<p>MOTEUR Genre _____ Temps _____</p> <p>Marque _____ Carbur. _____</p> <p>Type _____</p> <p>Position _____ Nombre cyl. _____</p> <p>Alésage _____ Course _____</p> <p>Cylindr. _____ cm³ CV-Impot _____</p> <p>CV-puiss. _____ () t/m</p> <p>Refroidissement _____</p> <p>Bruit _____ dB () à _____ t/m</p> <p>Amortissement bruit _____</p>
<p>CARROSSERIE Forme Grue avec Nombre portes -</p> <p>chariot mobile Toit ouvert -</p> <p>Nombre de places : Total - ; AV - ; milieu - ; AR - ; Places debout -</p>	

DIMENSIONS	Vole AV 2170 AR 2190	Diam. braquage G - DR -
Empattement	4540 (/ / /)	
	Dimensions ext.	Dimensions int.
Longueur	11420	
Largeur	2500 **	
Hauteur	4000	
Porte à faux	AV 2330	
	AR 4550	
	lat. _____	
Dist. essieu AV - disp. accouplement = 2330 mm		

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	2530		4790	7320
Charge utile				-
Poids total	2530		4790	7320
Garantie fabr.	2600		4900	7500
Dimens. pneus	30-11,5-14,5/11-15			24 PR
Charge p. essieu	6480(8.0)		6480(8.0)	30 km/h
Poids maxi remorquable	de l'ensemble		-	kg

Genre du véhicule
Remorque de travail

Marque
C O M E D I L

Type
G 23

Fiche d'homologation n°
CH 9170 01

C A R T E C O M P L E M E N T A I R E - I .

C O N D I T I O N S : A inscrire sur page 4 du permis de circulation :

- La longueur du train routier ne doit pas dépasser 18 mètres (Art. 65, 3^e al. OCR)
- Lors des courses de transfert, les caissons de lest doivent être vides.
- Les volets latéraux des caissons de lest doivent être enlevés
- Le train pour rails ainsi que les 2 flèches supplémentaires doivent être transportés séparément.
- Disque de vitesse maximum 25 km/h doit être apposé à l'arrière
- Lors des courses de transfert, les feux prescrits doivent être montés.

ZURICH, 20.8.1970